



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



La Revue **G**ouvernance *et* **D**éveloppement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Économique

Universitaire

Environnementales

Territoriale

Genre Hospitalière

Territoriale

Politique

Numéro juin 2026

**Revue du Programme Thématique de Recherche (PTR)
Gouvernance et Développement**

Indexations et référencements



HAL



INTERNATIONAL
STANDARD
SERIAL
NUMBER
INTERNATIONAL CENTRE

Impact Factor. SJIF 2025 : 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos États. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (**BURKINA FASO**)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web: www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou KAMAGATE (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, (Éthique, Philosophie Politique et sociale).
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou , Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Bioéthique et Philosophie de la technique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (Éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
9. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
10. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
11. **N'guessan Séraphin BOHOUSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
12. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
13. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
14. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
15. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
16. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Éthique -Technique-Société
17. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
18. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
19. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
20. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
21. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
22. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
23. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
24. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
25. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
26. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
27. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
28. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
29. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
30. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
31. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
32. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
33. **Messan Litinmé Molley KOFFI**, MC, Université de Lomé, Lettres modernes
34. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
35. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
36. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
37. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
38. **Bilakani TONYEME**, PT, Université de Lomé, Philosophie et Éducation
39. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
40. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
41. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
42. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
43. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
44. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principal :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI: landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI: jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGO: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale :

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH: tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

TAKI Affoué Valéry-Aimée: takiamee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale ;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique) ;
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique ;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine) ;
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BI ELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation ;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine ;
12. **DANDONUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine) ;
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes ;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIE Doh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDO Diomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain) ;
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine) ;
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amino Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé ;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DA Kouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRI Diby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/ Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication ;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com)). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit : nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2^{de} éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : *nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.*

Pour les sources sur internet : *indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.*

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs) ; Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

SOMMAIRE

FORMATION À DISTANCE D'ENSEIGNANTS OUEST AFRICAINS À LA LUMIÈRE DU CONSTRUCTIVISME COGNITIF DE J. PIAGET

SANÉ Mamadou Vieux Lamine 13-22

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INCIDENCE DU PALUDISME AUTOUR DE L'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE TAABO

ZOHOURE Gazalo Rosalie ; KOUAKOU Kouassi Serge ; ALLA Kouadio Augustin 23-33

DE L'ESTHÉTIQUE URBAINE À LA MARGINALITÉ SOCIALE : DÉGUERPISEMENTS ET ÉMERGENCE DES INFORMALITÉS GRISES À GONZAGUEVILLE DANS LE PÉRIURBAIN DE PORT-BOUËT (ABIDJAN)

ZEZE Marie-Thérèse Dahonnon ; AKPO Franck Armel 34-47

MÉDIATIONS ANCESTRALES ET RELIGIEUSES POUR UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE ET DURABLE EN AFRIQUE

ANZIAN Mlan Kouakou Pierre 48-57

MODÉLISATION SPATIO-TEMPORELLE DE L'ÉVOLUTION D'OCCUPATION DES TERRES DANS LA PROVINCE DU TUY, BURKINA FASO

Nongb-Sanga Adeline KOMBASSERE ; Blaise OUÉDRAOGO ; Assonsi SOMA 58-70

LA POLITIQUE COLONIALE FRANÇAISE : SON IDÉOLOGIE ET SES CONTRASTES DANS LA GOUVERNANCE FAUNIQUE EN HAUTE-VOLTA (1923-1960)

HIEN Sourbar Justin Wenceslas ; Moussa ZABSONRE 71-81

GOUVERNANCE PÉNALE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS LE CONDAMNÉ À MORT DE JEAN GENET : VERS UNE CONTRE-GOUVERNANCE POÉTIQUE

KOPOIN Kopoin François 82-89

IMPÉRATIFS POLITIQUES ET ÉDUCATION POLITICO-CITOYENNE : DU CYNISME À LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE

Kinimo Bienvenu Lagloire N'ZI 90-99

ÉVALUATION DES BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DE L'ÉCOSYSTÈME MANGROVE DE L'AIRE MARINE PROTÉGÉE DE UFOYAAL KASSA-BANDIAL (SÉNÉGAL)

SOW El Hadji 100-113

MUTATION DE LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE DE L'EAU À UNE HYDRO-DIPLOMATIE DANS LE BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL

Coura KANE 114-125

DYNAMIQUES SÉCURITAIRES DANS LES QUARTIERS SOUS-INTÉGRÉS DU SIXIÈME ARRONDISSEMENT DE LIBREVILLE (GABON) : ENTRE MENACES MULTIFORMES ET INSUFFISANCES INSTITUTIONNELLES

BIDJOULI Lola Richard ; NDONG BEKA II Poliny 126-142

CONFLITS AGRICULTEURS-ÉLEVEURS, LOGIQUES SOCIALES ET MODES DE RÉGULATION EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DES VILLAGES DE NAMBONKAHA (FERKESSÉDOUGOU) ET NIANDÉGUÉ (BOUNA)

PARIGASSORI Siméon SORO 143-153

LES MOTOS-TRICYCLES DANS LA GESTION DE CRISE DE MOBILITÉ DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN : CAS D'ABOBO-BOCABO (ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE)

DAGNOGO Mamadou ; KAMAGATE Sanaliou 154-164

ACCÈS À L'EAU POTABLE ET RISQUE DE MALADIES HYDRIQUES DANS LES COMMUNES D'ABOBO, YOPOUGON ET KOUMASSI (CÔTE D'IVOIRE)

SEKA Séka Ghislain ; YAMIAN Brou Becket Stanislas ; SEKA Ayé Gnanqui Parfait 165-174

LES VILLES PRÉCOLONIALES DE CÔTE D'IVOIRE ENTRE MARGINALISATION COLONIALE ET INTÉGRATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES CONTEMPORAINES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN : CAS DE BONDOUKOU

Kouadio Joseph KRA ; Ouattara Bourahima FROUMAN ; Adou François KOUADIO 175-188

LE TOTALITARISME OU LA FIN DE L'ÉTHIQUE POLITIQUE Soumaïla COULIBALY	189-197
LE DÉTERMINISME, FONDEMENT DE L'OPTIMISME LEIBNIZIEN Fofana Falikou	198-208
LES LANGUES IVOIRIENNES COMME MÉDIATION PÉDAGOGIQUE : ÉTUDE DES PERCEPTIONS DES ENSEIGNANTS ET PARENTS D'ÉLÈVES DU PRIMAIRE Kouame Marie Christelle Épouse EHOUE	209-216
LA RÉGIE ABIDJAN NIGER (RAN) FACE AU DÉFIS DU PERSONNEL QUALIFIÉ (1960-1980) OUATTARA Kacoumani Mesmer ; KAPIEU Kando Romaric	217-227
DYNAMIQUE URBAINE CONTRASTÉE À SAN PEDRO : EXEMPLE DE DIGBOUÉ-VILLAGE ET PONT DIGBOUÉ Djénan Marie Angèle KARAMOKO-YEGBE ; Chilé Nadège YAPO épouse KOUAKOU ; Kouassi Théophile KRAMO	228-238
POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES ET VALORISATION DU SEL AU SÉNÉGAL : UNE LECTURE COMPARATIVE DES DISPOSITIFS DE PLANIFICATION DANS LE SINE-SALOUM SY Karalan	239-247
UNE INFLUENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES INTERSTICES DE L'ACTION PUBLIQUE : LEÇONS APPRISSES DE L'EXPÉRIENCE DE LA POSCEAS Sambou NDIAYE	248-258
DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT NOMMÉ SUR LE TAS À L'ADMINISTRATEUR DES LYCÉES ET COLLÈGES FORMÉ : EXPÉRIENCES VÉCUES ET LEÇONS APPRISSES OUEDRAOGO Mangawindin Guy Romuald	259-270
GOVERNANCE PARTICIPATIVE ET CONFLITS D'USAGE DE L'EAU DANS LES PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS : ANALYSE SOCIOLOGIQUE DU BARRAGE HYDROAGRICOLE DE SOLOMOUGOU (NORD CÔTE D'IVOIRE) YÉO Namè Hassan ; KOUAKOU Guy Éric Anicet Quassy	271-281
LES MIGRATIONS PEULHS-YARSÉ ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE DANS LA CORNE-OUEST DU TOGO DE 1900 À 1990 LALLE Mani ; NADINGA Jean	282-292
LA RÉSILIENCE DES CONTES IVOIRIENS À L'ÉPREUVE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE : ENTRE PERMANENCE DES VALEURS ET RECONFIGURATION INTERMÉDIAIRE COULIBALY Kounadi	293-302
LA GESTION DES DÉCHETS LIQUIDES FACE À L'EXTENSION URBAINE À SIKENSI KOUAME N'Guessan Marie Mireille	303-311
CRISE RÉPUTATIONNELLE DU MCLU ET TRIBUNAL MÉDIATIQUE : DYNAMIQUE DE L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE EN CÔTE D'IVOIRE YAO Kouakou Guillaume	312-320
ARCHITECTE-URBANISTE « DÉVELOPPEUR » ET « CONSTRUCTEUR » : PISTES DE RÉFLEXION POUR UNE FORMATION ENDOGÈNE EN ARCHITECTURE ET URBANISME EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE Pougwendé Léandre GUIGMA ; Mahounami Solange KPOGBEMABOU	321-330
DIGITALISATION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE YOPOUGON (SUD DE LA CÔTE D'IVOIRE) BOSSON Koffi Bertin ; KOFFI Yao Julien	331-339
PÉRIURBANISATION ET RECOMPOSITION DES STRATÉGIES D'ACTEURS AGRICOLES À ANGAMBLÉ-KONANKRO (PÉRIPHÉRIE OUEST DE BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE) KOUAKOU Bah ; YÉO Siriki	340-349

BÄNGR-WEOOGO, UN PARC DE DÉCOUVERTE POUR QUELS BESOINS URBAINS ? Karambiri Sheila Médinaa ; Gansaonré Raogo Noël ; SODORÉ Abdoul Azisec	350-360
CONDUITES SUICIDAIRES CHEZ DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À DALOA ESSOH Lohoues Olivier ; DALOUGOU Gbalawoulou Dali ; N'GUESSAN Kouadio Raymond ; SOYIZOU Akofa Murielle Ange Myriam	361-371
LE JEU DES MÉDIAS DANS LA GOUVERNANCE PUBLIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE : LE CAS DU GROUPE FRATERNITÉ MATIN Michelle TOPÉ GUEU ; Monvaly Badara TOURÉ	372-380
AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET PRESSION URBAINE À DAKAR : LE CAS DES PÉRIMÈTRES MARAICHERS DE LENDENG SÈNE Abibe	381-389
UTILISATION DES SERVICES DE SOINS DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESPC) DANS LA VILLE DE BOUAKÉ (CÔTE D'IVOIRE) KONE TANYO Boniface	390-400
LA GLOBALISATION ET SES DÉFIS ÉTHIQUES EN AFRIQUE Agoussi Alphonse MOGUÉ ; Kouadio Antoine ADOU	401-409
EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE (EMA) ET SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE AU BURKINA FASO OUEDRAOGO Alizèta	410-420
QUAND LES ÉCRANS ÉCLIPSENT LES CŒURS : IMPACT DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE SUR LA QUALITÉ DES INTERACTIONS HUMAINES ET FAMILIALES DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE KOFFI Hamanys Broux De Ismaël	421-429
PENSER LES CRISES EXISTENTIELLES CONTEMPORAINES : ENTRE ANGOISSE HEIDEGGÉRIENNE ET RESPONSABILITÉ LEVINASSIENNE TAKI Affoué Valery-Aimée	430-441
INCIVILITÉS DISCURSIVES DANS LA RÉGION DU PORO : ANALYSE DES ÉNONCÉS ET FONCTIONS DANS LES INTERACTIONS LINGUISTIQUES KOFFI Niangoran Germain ; ZADI Esther Gisèle Epse GOUAMENE	442-452
LA PRODUCTION DE L'ESPACE PÉRIURBAIN DE DALOA : ENTRE INFORMALITÉ ET PRÉCARISATION ELEAZARUS Atsé Laudose Miguel ; GOUAMENE Dider-Charles ; KONATE Tchilogneri	453-466
LE DIEMA DE KPANA (TOGO) À L'ÉPREUVE DES POUVOIRS COLONIAUX ALLEMAND ET FRANÇAIS DU XVII^e SIÈCLE A 1921 DANDONOUGBO Nanbidou, LAGBEMA Sougla-Noma	467-477
L'ESPAGNE ET LA DYNAMIQUE DE SES TROIS CRISES KONAN Kouadio Stéphane-Yannick	478-485
OCCUPATION ILLÉGALE ET CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES : UNE LECTURE A PARTIR DE LA THÉORIE DE L'ACCÈS DU CAS DU PARC NATIONAL DU MONT PEKO EN COTE D'IVOIRE TOUKPO Oscar Guy Sical, TARROUTH Honnéo Gabin, ADOU Koffi Seï	486-494
LES IMPLICATIONS DU SECTEUR MUSICAL DANS LA GOUVERNANCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN CÔTE D'IVOIRE ATTOUNGBRE Kouadio Félix	495-505
ALIMENTATION DE L'HIPPOPOTAME AMPHIBIE (HIPPOPOTAMUS AMPHIBIUS LENNAEUS, 1758) DANS LA ZONE DE LA MARE DE KOUMBELOTI EN PAYS ANOUFO AU NORD-TOGO IDRISSA Sahada, ALASSANE Abdourazakou, SIKBAGOU Kankpénangue	506-518

GOVERNANCE PÉNALE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS *LE CONDAMNÉ À MORT* DE JEAN GENET : VERS UNE CONTRE-GOVERNANCE POÉTIQUE

KOPOIN Kopoin Francois

Maître Assistant, Département de Lettres Modernes

Université Félix-Houphouët-Boigny–Côte d’Ivoire

Email : kopoinlecrivain@gmail.com

Soumission : 06/03/2026 Instruction : 15/04/26 Publication : 15/06/2026

Résumé

*Les débats contemporains sur la gouvernance pénale interrogent la capacité des États à concilier sécurité, justice et dignité humaine. La prison apparaît comme un espace de normalisation où s'exercent contrôle des corps et production de marginalité, menaçant un développement humain inclusif. À partir de *Le Condamné à mort* de Jean Genet, cette étude ambitionne de montrer de quelles manières la poésie peut construire une contre-gouvernance symbolique, réhabilitant le condamné comme sujet digne et souverain dans le langage. La recherche combine une approche sociocritique, inspirée des analyses du pouvoir disciplinaire de Michel Foucault, et une analyse stylistique attentive aux procédés d'énonciation, au lexique de souveraineté et à la mise en scène du corps condamné. L'analyse révèle que la gouvernance pénale tend à déshumaniser l'individu en le réduisant à une existence administrée. La poésie génétienne renverse cette logique en donnant voix, visibilité et autorité symbolique au condamné. La prison devient ainsi un lieu de résistance et de reconfiguration du sensible, mettant en lumière les limites éthiques de la gouvernance pénale et proposant une redéfinition symbolique de la dignité humaine et de la valeur des vies marginalisées.*

Mots-clés : Gouvernance pénale, marginalité, développement humain, poésie critique, contre-discours

PENAL GOVERNANCE AND THE CRISIS OF HUMAN DEVELOPMENT IN *THE CONDEMNED MAN* BY JEAN GENET: TOWARD A POETIC COUNTER-GOVERNANCE

Abstract

*Contemporary debates on penal governance question the ability of states to reconcile security, justice, and human dignity. Prison appears as a space of normalization where bodily control and the production of marginality are exercised, threatening inclusive human development. Drawing on *Le Condamné à mort* by Jean Genet, this study aims to show how poetry can construct a symbolic counter-governance, rehabilitating the condemned as a dignified and sovereign subject within language. The research combines a sociocritical approach, inspired by Michel Foucault's analyses of disciplinary power, with a stylistic analysis attentive to enunciation processes, the lexicon of sovereignty, and the staging of the condemned body. The analysis reveals that penal governance tends to dehumanize the individual by reducing them to an administered existence. Genet's poetry overturns this logic by granting voice, visibility, and symbolic authority to the condemned. Prison thus becomes a site of resistance and reconfiguration of the sensible, highlighting the ethical limits of penal governance and proposing a symbolic redefinition of human dignity and the value of marginalized lives.*

Keywords: Penal governance, marginality, human development, critical poetry, counter-discourse

Introduction

Les questions de gouvernance et de « développement humain »⁶ sont au cœur des débats scientifiques et politiques, notamment dans la gestion des institutions pénales, la protection de la dignité humaine et l'inclusion des populations marginalisées. Le développement humain dépend ainsi des conditions sociales, juridiques et symboliques qui reconnaissent aux individus « droits et capacités effectifs » (Amartya Sen, 1999, pp.11). Longtemps perçue comme un simple instrument de maintien de l'ordre, la prison révèle les tensions de la gouvernance étatique, « produisant exclusion et déshumanisation au nom de la loi » (Loïc Wacquant, 2004, p. 245).

⁶Selon le Programme des Nations unies pour le développement, le « développement humain » consiste à élargir les capacités, les libertés et la dignité des individus afin qu'ils puissent choisir et construire leur existence. Or, dans *Le Condamné à mort* de Jean Genet, la gouvernance pénale opère l'inverse : elle réduit le sujet à une identité criminelle et le prive d'avenir. La marginalité n'y est pas naturelle, mais produite par l'institution carcérale. Ainsi, la prison apparaît comme un espace de contraction radicale des capacités humaines, révélant une tension profonde entre souveraineté pénale et développement humain. Cf. (Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), *Rapport sur le développement humain 2023-2024*, New York, PNUD, 2023.)

La littérature, en tant que levier utilitaire qui contribue à la construction de la conscience sociale. Prête une voix aux individus que le système pénal réduit au silence. Par la puissance des mots, elle expose les stratégies de martyrisation, d'exclusion et de dénégation sociales qui structurent l'univers carcéral. Elle devient ainsi un lieu de réappropriation de la dignité humaine et de contestation de l'autorité punitive.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente étude qui ambitionne de montrer de quelles manières la poésie, celle de Jean Genet en particulier, peut construire une contre-gouvernance symbolique, réhabilitant le condamné comme sujet digne et souverain dans le langage. En effet, à travers une écriture poétique radicale, Jean Genet représente la violence judiciaire, en interroge les fondements normatifs et en expose les effets destructeurs sur les corps et les subjectivités marginalisées. Sa poésie déconstruit ainsi les principes de la gouvernance pénale moderne. Elle révèle l'écart entre l'idéal de justice proclamé et la réalité d'un pouvoir qui administre la vie et la mort, depuis une position de souveraineté institutionnelle. Dès lors, la présente étude entend répondre aux préoccupations suivantes : en quoi *Le Condamné à mort* de Jean Genet révèle-t-il la contradiction entre l'idéal proclamé de justice et les pratiques réelles de la gouvernance pénale ? De quelles manières la poétique de Genet reconfigure-t-elle la dignité des corps marginalisés ?

Cette recherche articule la sociocritique de Claude Duchet⁷ d'Edmond Cros⁸, entendue comme analyse de l'inscription du social dans les structures textuelles, à une stylistique centrée sur l'énonciation et la subjectivation, telle qu'envisagée par Émile Benveniste⁹. En se fondant sur cette approche sociocritique et stylistique, l'étude se déploie en trois mouvements complémentaires. Dans un premier temps, nous analyserons la gouvernance pénale à travers la notion de dispositifs disciplinaires, afin de montrer comment l'institution carcérale façonne des corps administrés, surveillés et normalisés. Ensuite, nous aborderons les cas de la marginalité sociale et de l'univers carcéral qui révèlent spoliation et dénégation subséquentes, pour déboucher sur un contre-discours subversif.

1. GOUVERNANCE PÉNALE ET DISPOSITIFS DISCIPLINAIRES

Dans *Le Condamné à mort*, Jean Genet dépasse la simple élégie funèbre consacrée à Maurice Pilorge pour élaborer une poétique singulière de l'institution pénale. Il construit une véritable esthétique critique de la prison, où celle-ci apparaît comme un dispositif englobant de pouvoir, organisant les corps, les regards, le temps et les affects. Comme l'a montré Jean-Paul Sartre (1952, p. 72), le langage génétien métamorphose « l'expérience carcérale en révélateur d'un ordre politique fondé sur l'exclusion et la souveraineté punitive de l'État ». S'y concentrent les mécanismes de surveillance, de normalisation et de mise à mort légale qui structurent la rationalité pénale contemporaine.

À cet égard, l'analyse foucauldienne offre un cadre théorique particulièrement éclairant. Dans son ouvrage *Surveiller et punir* (1975), Michel Foucault élabore le concept de « pouvoir disciplinaire » (pp.135-169), où l'institution carcérale dépasse le simple enfermement et la seule sanction des corps déviants. Elle fonctionne, avant tout, comme une technologie politique visant à produire des sujets à la fois dociles et utiles, fondée sur l'observation permanente, la hiérarchisation des comportements et l'intériorisation progressive des normes. La peine s'y déplace ainsi d'un châtiment spectaculaire vers une gestion continue des êtres existants, où la violence pénale devient moins visible et davantage diffuse.

⁷ Claude Duchet, *Sociocritique du roman*, 1987, pp.7-30

⁸ Edmond Cros, *Sociocritique et formes sociales*, 2005, pp. 45-78

⁹ Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, 1966, pp. 211-237

Effectivement, dans *Condamné à mort* de Jean Genet, la prison s'y donne comme l'espace paradigmatique d'un pouvoir qui, sous couvert de protection sociale, exerce une emprise intégrale sur les corps et les existences, jusqu'à faire de la mise à mort, l'ultime prolongement de la discipline. Par un détour lyrique, le texte révèle une rationalité institutionnelle froide et stratifiée. Elle ne se contente pas de punir le condamné ; elle le produit tout en le sanctionnant.

Deux axes structurent cette gouvernance pénale : la prison comme instrument de pouvoir et de normalisation et le condamné comme produit achevé de la gouvernance répressive.

1.1. La prison comme machine de pouvoir et de normalisation

La prison génétienne se présente comme un dispositif disciplinaire total. Chaque élément (surveillance, espace, temporalité) participe à la domination des corps et à l'effacement progressif du sujet. La première manifestation de cette gouvernance pénale réside dans une surveillance diffuse et continue, que le poète suggère à travers l'image furtive du gardien : « Sur ses pieds de velours passe un garde qui rôde » (Genet, 1999, p. 12).

Le verbe « rôde » suggère un pouvoir discret et omniprésent qui se dispense de la violence spectaculaire pour s'imposer. Il s'insinue dans le corps et l'esprit du détenu, en instaurant une vigilance intériorisée. La prison fonctionne ainsi comme un espace de contrôle continu, où le condamné est toujours potentiellement observé, même en l'absence de regard visible, conformément à la logique disciplinaire analysée par Foucault. Cette surveillance s'articule à l'enfermement spatial qui isole radicalement le détenu du monde extérieur : « Le jour sourit mauvais derrière mon carreau » (Genet, 1999, p. 16).

Le monde extérieur cesse de porter des promesses et devient le signe cruel de l'exclusion. L'espace carcéral reconfigure la perception du réel et impose une violence psychique spécifique. Le condamné est alors maintenu dans un état d'attente stérile, coupé de toute projection vers l'avenir. Ainsi, la temporalité carcérale accentue cette domination. Le temps n'est plus vécu comme une durée ouverte mais comme un compte à rebours funèbre : « La prison dort debout au noir d'un chant des morts » (Genet, 1999, p. 22)

Même immobile, la prison reste active. Elle régule l'attente et transforme chaque instant en un temps déjà confisqué par la sentence judiciaire. Le temps devient dès lors un instrument central de la gouvernance pénale, ritualisant l'approche de la mort et prolongeant l'analyse que Michel Foucault (1975) propose de l'influence des dispositifs disciplinaires sur les corps et les existences.

1.2. Le condamné, produit et victime de la gouvernance répressive

Si la prison constitue le cadre matériel de la gouvernance pénale, le condamné en est le produit humain. Genet montre que le condamné n'est pas seulement un criminel. Il est façonné par le discours judiciaire et par une légalité étatique qui le réduit à une catégorie abstraite. La figure du bourreau incarne cette souveraineté institutionnelle sur la vie : « Endormez le bourreau ! » (Genet, 1999, p. 16).

Le bourreau n'est pas présenté comme un individu ; il incarne une fonction, un exécutant impersonnel d'un ordre juridique où la mort se profile comme l'issue logique d'une procédure. Genet remet explicitement en cause la légitimité de cette gouvernance : « Pourquoi les Cours condamnent Un assassin si beau... ? » (Genet, 1999, p. 17).

Cette interrogation dépasse la morale individuelle pour viser le pouvoir institutionnel en sa substance. La justice transforme l'être vivant en une simple désignation (assassin) et rend son élimination juridiquement acceptable. Ce pouvoir se manifeste par l'effacement des singularités au profit d'un ordre légal qui redistribue les places et les voix.

Rancière (1995, pp.99-118) définit la « police » comme un ordre de distribution des fonctions, des espaces et des modes de visibilité. L'explicit de l'œuvre confirme cette logique déshumanisante : « Cette même cour d'assises condamnait mon ami Maurice Pilorge à avoir la tête tranchée » (Genet, 1999, p. 24).

Le langage juridique efface l'histoire personnelle, le lien affectif et la singularité du condamné. Pilorge n'est plus qu'un dossier, un corps légalement supprimable. Le condamné apparaît ainsi comme le produit ultime de la gouvernance pénale : isolé, surveillé, réduit à sa culpabilité, puis éliminé.

À travers *Le Condamné à mort*, Genet propose donc une critique radicale de la gouvernance pénale moderne. En redonnant voix, visage et dignité au condamné, la poésie s'oppose à la logique disciplinaire de l'État et révèle la violence symbolique qui fonde l'ordre pénal. Ce déplacement du regard vers la figure du condamné prépare comment cette marginalité extrême devient un révélateur de la crise du développement humain et de l'échec des institutions disciplinaires.

2. CORPS MARGINALISÉS ET FAILLITE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Dans *Le Condamné à mort*, Jean Genet ne se limite pas à dénoncer la violence judiciaire ni l'inhumanité de l'institution carcérale. Il révèle une crise plus profonde : celle du développement humain, compris comme reconnaissance de la dignité des corps, protection de la vie et possibilité de se projeter dans l'avenir. Selon Éric Monnet (n° 12, 2007, p.103-120.), la notion de « capacités »¹⁰ montre bien comment le développement humain consiste, avant tout, à élargir l'horizon des individus : leurs libertés réelles et leurs possibilités d'exister pleinement sur les plans vital, social et politique. Or, le poème met en lumière une gouvernance pénale qui dépasse la simple exclusion sociale. Cette gouvernance organise de manière structurelle la négation de l'existence biologique, symbolique et politique de certains individus. Dans ce cadre, « la peine capitale apparaît comme l'antithèse radicale des capacités » (Amartya Sen, 1999, pp. 3–11) et du projet même de développement humain.

La critique de Genet rejoint les analyses sociologiques contemporaines, notamment celles de Loïc Wacquant (1998), qui montrent comment les dispositifs pénaux modernes ciblent les populations marginalisées, transforment la pauvreté en danger moral et social pour produire des corps rendus administrativement disponibles à la répression.

2.1. Le corps du condamné : un corps nié et déshumanisé

Dans la poésie de Genet, le corps du condamné est un corps déjà voué à l'effacement. Il ne se définit plus comme sujet de droits ni comme porteur d'un avenir possible ; il est réduit à une existence provisoire administrée par l'institution pénale. Cette condition révèle une négation radicale des fondements même du développement humain, fondé sur la préservation de la vie et l'ouverture des possibles, comme l'a montré Loïc Wacquant à travers le concept de l'« État pénal » (1998, p. 7-12). Dès les premiers vers, le corps du condamné s'inscrit dans une esthétique de la mort anticipée : « Ta bouche est d'une morte » (Genet, 1999, pp. 11)

Ce vers ne relève pas d'une simple métaphore lyrique ; il signale une dépersonnalisation symbolique. Le condamné est encore vivant, mais son corps est déjà pensé comme mort. La gouvernance pénale opère une anticipation de la disparition. Dès lors, le corps cesse d'être perçu comme une vie à préserver et devient une matière en sursis.

¹⁰Amartya Sen désigne la notion de « capacités » par l'ensemble des possibilités réelles dont dispose une personne pour choisir et réaliser différents « modes de fonctionnement » (par exemple : se nourrir, se déplacer, être éduqué, participer à la vie politique). Autrement dit, il ne s'agit pas seulement des ressources ou des biens matériels disponibles, mais de la liberté substantielle qu'a un individu de mener la vie qu'il juge souhaitable. Cf(Éric Monnet, « La théorie des capacités d'Amartya Sen face au problème du relativisme », *in* Tracés, n°12, 2007, p. 103-120.)

Cette expression d'étranglement psychologique s'exprime avec une poigne digne d'une tragédie, dans l'évocation qui suit : « Arrive dans mes yeux qui seront morts demain » (Genet, 1999, p. 16).

Le regard (« mes yeux »), symbole de la relation au monde et de l'ouverture à l'avenir, est alors promis à l'extinction. Le futur n'est plus à construire : il est déjà scellé. Or, le développement humain suppose précisément la capacité de se projeter, de se transformer et d'inscrire son existence dans une temporalité ouverte. En organisant la mort du condamné, la gouvernance pénale détruit non seulement sa vie biologique, mais aussi toute possibilité de surveillance et de contrôle disciplinaires, comme le décrit Michel Foucault dans la section « Panoptisme »¹¹ de *Surveiller et punir* (1975, pp. 251–275).

Privé de toute perspective sur l'avenir, l'individu est plongé dans une solitude ontologique extrême, comme l'exemple ci-dessous l'illustre : « Moi seul je vais mourir » (Genet, 1999, p.17).

La mort cesse d'être un événement partagé ou accompagné ; elle devient une formalité administrative vécue dans la solitude. Cette isolation radicale révèle l'échec du développement humain dans sa dimension relationnelle et sociale : le condamné est ainsi exclu de la communauté des vivants avant même son exécution.

2.2. Exclusion sociale, indignité et violence institutionnelle

Au-delà du corps individuel du condamné, Genet élargit sa critique à l'ensemble des dispositifs d'exclusion qui structurent la gouvernance pénale. La prison et le bagne apparaissent comme deux expressions d'un même système, fondé sur la marginalisation durable, l'indignité et la hiérarchisation des corps. À ce propos, l'évocation de la Guyane introduit une dimension spatiale essentielle de cette gouvernance : « On dit que la Guyane est une terre chaude » (Genet, 1999, p. 12).

Ce vers fonctionne comme un euphémisme ironique. Derrière l'image lointaine et presque exotique se dissimule la réalité d'un espace d'exclusion radicale où les corps indésirables sont relégués hors du champ social et symbolique. Le développement humain n'est donc pas universel. Il est réservé à certains espaces et corps, tandis que d'autres sont déplacés, abandonnés et exposés à une violence institutionnelle permanente.

La violence décrite par Genet n'apparaît jamais comme accidentelle. Elle est structurelle, inscrite dans le fonctionnement même de l'institution pénale : « Les bagnards, en danse solennelle » (Genet, 1999, p.19).

L'image convoquée par Genet traduit une mise en scène paradoxale : la violence institutionnelle se déguise en rituel. La solennité de la « danse » ne magnifie pas les corps, mais les enferme dans une chorégraphie imposée, où l'humiliation devient spectacle. Cette distribution inégale de la valeur des vies constitue le cœur de la crise du développement humain. Comme l'analyse Rancière (2000, pp.12), l'ordre politique se fonde sur un « Partage du sensible » qui décide quelles vies comptent et lesquelles peuvent être réduites au silence ou à la disparition.

Sans formuler une théorie politique explicite, la poésie de Genet agit alors comme une révélation critique. Elle met ainsi en évidence que la déchéance ne constitue pas une simple dérive ou un dysfonctionnement du système pénal, mais qu'elle en forme l'un des principes structurants, inscrit au cœur même de sa logique et de son fonctionnement. En donnant une voix poétique aux corps marginalisés, *Le Condamné à mort* expose la contradiction fondamentale entre la gouvernance pénale moderne et toute conception authentiquement inclusive du développement humain.

¹¹Michel Foucault définit le « panoptisme » comme une forme moderne de pouvoir disciplinaire.

3. LA POÉSIE COMME CONTRE-DISOURS ET ESPACE DE RÉSISTANCE

Dans *Le Condamné à mort*, Genet transforme la prison et la peine capitale en expériences poétiques, en les présentant au-delà de simples réalités sociales ou judiciaires. Il les investit comme des lieux de conflit symbolique entre la rationalité de l'État et une subjectivité irréductible à l'ordre légal. Ainsi, la poésie y fonctionne comme un contre-discours de gouvernance, entendu comme une forme de langage qui met en crise la légitimité normative et symbolique de l'institution pénale. À rebours du langage juridique (normatif, impersonnel et administratif), le langage poétique génétien confère à la prison et à la mort légale « une intensité esthétique et éthique qui en subvertit radicalement le sens » (Michel Foucault, 1975, pp. 135–169).

Dans cette perspective, la poésie ne saurait être réduite à un simple ornement littéraire. Elle constitue un dispositif de résistance symbolique, un espace discursif alternatif dans lequel se redéfinissent les notions de dignité humaine, de souveraineté et de valeur de la vie marginalisée. En reconfigurant l'espace du sensible et en donnant une nouvelle portée aux voix étouffées, l'écriture génétienne conteste le monopole de l'État sur « la production du sens et de la légitimité » (Jacques Rancière, 2000, pp. 12–29). Comme l'a souligné Jean-Paul Sartre (1952, pp. 595–620), « la poésie de Genet engage (ainsi) une critique radicale de l'ordre moral et politique » qui fonde la justice pénale moderne.

3.1. Subversion poétique face à l'ordre pénal

L'un des gestes les plus décisifs de la poésie génétienne réside dans le renversement de l'échelle des valeurs qui fonde l'ordre pénal. Là où le discours judiciaire se présente comme garant de la raison et du bien commun, Genet le révèle implicitement comme un dispositif appauvri, incapable de produire du sens ou de reconnaître la grandeur humaine. Censée incarner la rationalité disciplinaire de l'État, la prison se révèle comme une institution vide et stérile, réduite à « la répétition mécanique de la sanction » (Michel Foucault, 1975, pp. 251–275).

« La prison pour mourir est une fade école » (Genet, 1999, p.16)

La métaphore scolaire, associée à l'adjectif « *fade* », opère une désacralisation radicale de l'institution pénale. Loin d'éduquer ou de corriger, la prison ne transmet qu'un savoir sans épaisseur morale ni horizon humain. En inversant le discours officiel de la gouvernance pénale, Genet révèle l'imposture d'un système qui prétend former des individus alors qu'il organise leur disparition.

Ce renversement axiologique s'accompagne d'un déplacement radical du principe même de la valeur. Désormais, la dignité ne procède plus de la sanction légale ni de la reconnaissance institutionnelle, mais de l'intensité vécue : celle de l'expérience, du désir et de la parole.

Cette esthétisation ne relève pas d'une glorification naïve, mais d'une stratégie de résistance. En redonnant une épaisseur sensible à ce que l'État veut réduire à un acte technique, la poésie refuse la déshumanisation inhérente à la peine capitale. Le point culminant de cette subversion réside dans l'affirmation souveraine du sujet condamné face à l'appareil judiciaire : « Messieurs, je n'ai pas peur ! » (Genet, 1999, p. 20). Cette adresse directe aux représentants implicites de l'ordre inverse le rapport de pouvoir. Celui qui devrait se taire devient celui qui parle. Il ne s'agit pas d'un défi personnel isolé : cet acte symbolique manifeste le refus du sujet d'être entièrement défini par la sentence.

3.2. Le condamné-poète et l'invention d'une gouvernance symbolique alternative

Dans *Le Condamné à mort*, Genet opère un déplacement décisif du centre de gravité discursif. En effet, l'institution pénale est reléguée à l'arrière-plan, tandis que le condamné devient le centre symbolique du poème.

Cette recentralisation s'exprime notamment dans l'invocation suivante : « Visite dans sa nuit ton condamné à mort (Genet, 1999, p. 17)

Le condamné n'est plus un objet de surveillance ou de jugement. Il devient un sujet digne de présence et de reconnaissance. Ce décentrement retire à l'État son privilège de centralité symbolique. Le pouvoir ne réside plus dans le tribunal ou la prison, mais dans la relation poétique qui unit la voix du poème au corps condamné. La marginalité cesse ainsi d'être périphérique pour devenir le « cœur du sens » (Jacques Rancière, 2000. p.12-14).

La contre-gouvernance poétique élaborée par Genet repose également sur une reconquête de la parole confisquée par l'appareil judiciaire. Le poète peut alors affirmer :

« Pour moi, qui l'ai connu et qui l'ai aimé, je veux ici, le plus doucement possible, tendrement, affirmer qu'il fut digne, par la double et unique splendeur de son âme et de son corps, d'avoir le bénéfice d'une telle mort. » (Genet, 1999, pp.22–24).

Face au verdict judiciaire, Genet affirme une autre vérité : celle de la dignité irréductible de l'être humain. L'écriture devient ainsi un instrument de réparation symbolique. La contre-gouvernance poétique repose sur une souveraineté du sens. Ce n'est plus l'État qui décide de la valeur d'une vie, mais la parole littéraire elle-même. En cela, *Le Condamné à mort* ne se contente pas de dénoncer la gouvernance pénale ; il en propose une alternative symbolique, fondée sur la reconnaissance des êtres marginalisés et sur la puissance critique de la poésie.

Conclusion

L'analyse de *Le Condamné à mort* de Jean Genet révèle que la littérature, loin de se limiter à une fonction esthétique, peut se constituer en un instrument critique puissant des institutions et des pratiques sociopolitiques. En niant au condamné la dignité, la protection de la vie et la possibilité de se projeter dans l'avenir, l'institution pénale produit des corps exclus du champ du développement, réduits à une existence administrée et vouée à la disparition. La marginalité n'est donc pas une anomalie du système, mais l'un de ses effets structurels qui révèle l'échec d'une « gouvernance incapable de reconnaître la valeur intrinsèque de toutes les vies humaines »¹².

Sur le plan sociopolitique, *Le Condamné à mort* met en évidence que l'exclusion institutionnalisée, la violence symbolique et la dépossession de la parole ne relèvent pas de simples dysfonctionnements : elles forment le cœur même de l'ordre pénal. En redonnant voix, visibilité et dignité au condamné, la poésie génétienne agit comme un contre-discours de gouvernance.

Références Bibliographiques

BENVENISTE Émile, 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard. 352 p.

CROS Edmond, 2005, *Sociocritique et formes sociales*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée. 312 p.

DUCHET Claude, 1987, *Sociocritique du roman*, Paris, Nathan. 256 p.

¹²La marginalité traduit l'incapacité des institutions à garantir l'accès universel aux « capacités » fondamentales, c'est-à-dire aux libertés réelles permettant à chacun de mener une vie qu'il a raison de valoriser. En ce sens, l'échec de la gouvernance réside dans son incapacité à reconnaître et à protéger la valeur intrinsèque de toutes les existences humaines (Sen, 1999, pp.87–110).

- FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Gallimard. 352 p.
- GENET Jean, 1999, « *Le Condamné à mort* ». In *Le Condamné à mort et autres poèmes suivi de Le funambule*, Paris, Gallimard. 192 p.
- MONNET Éric, 2007, « La théorie des capabilités d'Amartya Sen face au problème du relativisme », *Tracés. Revue de sciences humaines*. n° 12, p.103-120.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), 2023, *Rapport sur le développement humain 2023-2024*. New York : PNUD. 324p
- RANCIÈRE Jacques, 1995, *La Méésentente : Politique et philosophie*. Paris, Galilée. 216 p.
- RANCIÈRE Jacques, 2000, *Le Partage du sensible : Esthétique et politique*. Paris, La Fabrique. 74p.
- SARTRE Jean-Paul, 1952, *Saint Genet, comédien et martyr*, Paris, Gallimard. 692 p.
- SEN Amartya, 2000, *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté* (trad. de l'anglais par Michel Bessières). Paris, Odile Jacob. 368p.
- WACQUANT Loïc, septembre 1998, « *L'ascension de l'État pénal en Amérique* ». In *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 124, p.7-26. DOI : 10.3406/arss.1998.3261.